

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1511

20 juillet 2007

# **SOMMAIRE**

Almaco S.A	Jeeves S.à r.l
Argesti s.à r.l	Jupiter Acquisitions S.à r.l
A.S.C. (Luxembourg) S.à.r.l	Kenza Lauro S.à r.l
Astel Lux	L.C. Projektierungen S.A 72482
AST Environnement S. à r.l	LLAP Kappa Holding Company, s.à.r.l 72486
Balis Finance Holding S.A72484	LLGP F.C., S.à.r.l
<b>C.B.</b> International <b>S.A.</b>	Logitem S.à r.l
CED 2002 S.A	Lubelstore
Comeurop+ S.A	Megalift S.A
Crealux72489	Milourd S.A
Delta Management Luxembourg S.A 72500	Mogambo Invest S.A
D.N.D. Buildings S. à r.l	Molko SA
DS Life Value Portfolio S.A	MSM Luxembourg Services S.à r.l 72511
Eastern Natural Resources72488	Mushu S.A
Emy S.A	New Credits S.A
Eosnix S.A	Orion One S.A
<b>Espace Chocolat72486</b>	Pernand Holding S.A
Etuba International Luxembourg S.à r.l.	Petronilla Investments S.A
72484	Pic Investissement S.A
Euroclear Finance S.A72487	Premium Utility Investment S.A 72489
Fire Corporation S.A	Quadriga Superfund Sicav72483
<b>Gesint Holding S.A.</b>	Recupero e Sviluppo Immobiliare S.à r.l.
GP Rho Holding Company S.à.r.l	
Greengage S.A	Seraglu
Greengage S.A	Swiss Life Invest Luxembourg S.A 72517
Howick Place JV S.à.r.l	Trmata S.à r.l
HTA Investments 1 S.à r.l	TRW Automotive Finance (Luxembourg)
Hyeform, Sàrl	S.à.r.l
Interactive Communication Services S.A.	Unocer S.A
<b>72483</b>	
Invaston S.A	Whatman Luxembourg Three S.à.r.l 72488
Invest & Location SA72482	



# CED 2002 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.043.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 juin 2006

4 ème Résolution

L'Assemblée décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Carlo Wetzel de sa fonction de Commissaire au sein de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour CED 2002 S.A.

R. Thillens / P. Richelle

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007069335/565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01494. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

# Invest & Location SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 90.099.

# LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 10 mai 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société (INVEST & LOCATION S.A. (N ° R.C.S. B 90099), avec siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, de fait inconnue à cette adresse.

Suivant ce même jugement, ont été nommés juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Réguia Amiali, avocate à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

M <sup>e</sup> R. Amiali

Le liquidateur

Référence de publication: 2007068878/3207/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06612. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

## L.C. Projektierungen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.404.

## LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 10 mai 2007 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société L.C. PROJEKTIERUNGEN S.A (N° R.C.S. B 55404), dont le siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, a été dénoncé en date du 14 août 1996.

Suivant ce même jugement, ont été nommés juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Réguia Amiali, avocate à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

M <sup>e</sup> R. Amiali Le liquidateur

Référence de publication: 2007068874/3207/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06599. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.



# Interactive Communication Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen. R.C.S. Luxembourg B 59.589.

# LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 10 mai 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société INTERACTIVE COMMUNICATION SERVICES S.A. N ° R.C.S. B 59589), dont le siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, a été dénoncé en date du 19 mai 2000.

Suivant ce même jugement, ont été nommés juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Réguia Amiali, avocate à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

M e R. Amiali

Le liquidateur

Référence de publication: 2007068877/3207/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06604. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

# AST Environnement S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 71.211.

### **EXTRAIT**

La gérance communique que suite à la décision des associés prise en date du 24 avril 2007 le siège social de la société sera transféré du no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg au no. 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2007068880/808/17.

Enregistré à Diekirch, le 4 mai 2007, réf. DSO-CE00011. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070074667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

## Quadriga Superfund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 54.921.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2007

En date du 7 mai 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Markus Weigl, Monsieur Christian Halper, Madame Sylvie Becker, Madame Heike Findeisen et de Monsieur Lucien Euler, en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2008.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

**Signatures** 

Référence de publication: 2007069645/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05177. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.



# Balis Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 50.832.

# LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 10 mai 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société BALIS FINANCE HOLDING S.A. (N ° R.C.S. B 50832), dont le siège social à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, a été dénoncé en date du 21 août 2003.

Suivant ce même jugement, ont été nommés juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Réguia Amiali, avocate à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

M e R. Amiali

Le liquidateur

Référence de publication: 2007068876/3207/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06601. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

# Recupero e Sviluppo Immobiliare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.950.

A la suite de la cession de parts sociales intervenue par acte sous seing privé et signé entre parties le 22 mars 2007, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

	<b>Parts</b>
ODON CORP., établie à Republic of Seychelles, Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel	
Street, Victoria, Mahe	120
Total: cent vingt parts sociales	120

Ces parts ont été entièrement libérées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

RECUPERO E SVILUPPO IMMOBILIARE S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007069151/815/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02020. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

# Etuba International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.

R.C.S. Luxembourg B 33.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Pour ETUBA INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007070254/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01839. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.



## Jeeves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.543.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation

M. Goeres

Référence de publication: 2007070490/231/16.

(070075778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

# Milourd S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 11.974.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007070407/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01144. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

# LLGP F.C., S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 14.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.419.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LLGP F.C. S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007070340/3648/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04088. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

# Argesti s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 113.518.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Dr. H. B. Müller.

Référence de publication: 2007070360/3940/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05547. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.



## Logitem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 109.159.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068385/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00391. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

# LLAP Kappa Holding Company, s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 14.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.780.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LLAP KAPPA HOLDING COMPANY S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007070341/3648/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04090. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

# Seraglu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 89.751.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007070343/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05306. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

# Espace Chocolat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 1-3, rue du Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 116.435.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007070353/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05286. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.



## Euroclear Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 77.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007070381/5489/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05259. - Reçu 107 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

# TRW Automotive Finance (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.544.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007070333/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04534. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Orion One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 116.839.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Pour ORION ONE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007070305/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03638. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Pernand Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.489.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007070506/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03833. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.



# Gesint Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 52.058.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007070519/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03807. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

# Whatman Luxembourg Three S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.735.

Le bilan au 30 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069375/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03354. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

## Eastern Natural Resources, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 46.811.

Le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007069374/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02646. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

# Kenza Lauro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 29.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Pour KENZA LAURO S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007070255/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01837. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.



# DS Life Value Portfolio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 103.195.

Auszug aus den Resolutionen der ordentlichen Generalversammlung vom 11. Mai 2007

Die Generalversammlung hat beschlossen, den Sitz der Gesellschaft nach 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxemburg zu verlegen.

A. Steichen Bevollmächtigter

Référence de publication: 2007069551/275/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04564. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

# Crealux, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 27.312.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007069190/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02832. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

# Premium Utility Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 95.260.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007069189/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02831. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

### Trmata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8398 Roodt (Septfontaines), 23, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 50.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Pour TRMATA S.à.r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007070256/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01842. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.



## Molko SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 119.096.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069304/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02582. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

# Invaston S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 87.338.

Le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007069387/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02596C. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

# Howick Place JV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.820.

Le bilan pour la période du 1 er août 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007. Référence de publication: 2007070270/581/14. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04535. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

# New Credits S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 75.682.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Pour MEW CREDITS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007070306/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03636. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.



# Emy S.A., Société Anonyme.

# EXTRAIT

Par son courrier du 22 mai 2007, la société domiciliataire COFIDOM-GESTMAN SàRL, a dénoncé le siège social de la société EMY S.A., sis au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007068872/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01628. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

# A.S.C. (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.385.

Le bilan abrégé au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2007069186/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03504. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

## Greengage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M.Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 63.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007069183/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02919. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

# C.B. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 57.108.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

C.B. INTERNATIONAL S.A.

A. De Bernardi / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007069178/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03712. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.



# Almaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 27.558.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007070586/1472/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01330. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

# Greengage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M.Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 63.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007069182/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02921. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

## Lubelstore, Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007069180/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02932. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

## Fire Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.958.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

FIRE CORPORATION S.A.

A. De Bernardi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007069174/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03723. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.



# Petronilla Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 116.255.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Pour PETRONILLA INVESTMENTS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007070299/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03654. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

#### Mogambo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 87.847.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007070272/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03808. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

# Jupiter Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.538.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

JUPITER S.a.r.I. HOLDINGS, LLC, a limited liability company, incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, with place of business at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United-States of America, registered with the Delaware Department of State, Division of Corporations under number 434 77 28,

and represented by M <sup>e</sup> Kathrin Krämer, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 14 May 2007 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company JUPITER ACQUISITONS S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

- **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name JUPITER ACQUIS-ITIONS S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- **Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies



to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro ( $\leq$  12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro ( $\leq$  1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be share-holders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed two different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers, including at least one class A and one class B manager (which may be represented). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.



The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

- **Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.
- **Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.



The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their respective names:

Subscriber	Number of	Payment
	shares	EUR
JUPITER S.A.R.L. HOLDINGS, LLC	12,500	12,500
Total:	12,500	12,500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

### Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,900.-.

## Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

## Class A Managers:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth	
Ajit Nedungadi	56 Eton Court, Eton Avenue, London NW3 3HJ	Managing Director	1 April 1970	Kerela India	
Roberto Ramirez	136 Middle Road, Southborough, MA 01772, England	Vice President	25 June 1971	San Salvador El Salvador	
Class B Managers:					
Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth	
Benoit Nasr	65, bd Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg	Head of Team	26 May 1975	Charleroi Belgium	
Jean-Christophe Dauphin	65, bd Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg	Senior Client Advisor	20 November 1976	Nancy France	

# Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2007.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

# A comparu:

JUPITER S.a.r.I. HOLDINGS, LLC, une limited liability company, constitué sous les loi de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Delaware Department of State, Division of Corporations sous le numéro 434 77 28 et représentée par M <sup>e</sup> Kathrin Krämer, maître en droit, en vertu d'une procuration datée du 14 mai 2007, cette procuration étant enregistrée avec le présent acte.

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée JUPITER ACQUISITIONS S.à r.l., qu'il constitue par les présentes:

**Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de JUPITER ACQUISITIONS S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.



Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties ou valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procèsverbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.



Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature de chacun des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant par le conseil de gérance ou par deux gérants, ou s'il existe des classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant conjointement (y compris par voie de représentation).

- **Art. 8. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.
- Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution écrite (le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

- **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1 <sup>er</sup> décembre de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- **Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.



Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- **Art. 14. Dissolution.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales indiquées à coté de son nom:

Souscripteur	Nombre	<b>Paiement</b>
	de parts	
	sociales	EUR
JUPITER S.A.R.L. HOLDINGS, LLC	12.500	12.500
Total:	12.500	12.500

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement payées et le montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) est disponible pour la Société.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.900,-.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé a pris à les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au:
- 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

#### Gérants de Classe A:

Nom	Adresse	Titre	Date de naissance	Ville et pays de naissance
Ajit Nedungadi	56 Eton Court, Eton Avenue, London NW3 3HJ	Managing Director	1er avril 1970	Kerela Inde
Roberto Ramirez	136 Middle Road, Southborough, MA 01772, England	Vice President	25 juin 1971	San Salvador El Salvador

# Gérants de Classe B:

Nom	Adresse	Titre	Date de naissance	Ville et pays de naissance
Benoit Nasr	65, bd Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg	Head of Team	26 mai 1975	Charleroi Belgique
Jean-Christophe Dauphin	65, bd Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg	Senior Client Advisor	20 novembre 1976	Nancy France

### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: K. Krämer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007. Relation: LAC/2007/8872. — Reçu 125 euros.



Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007. H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007070287/242/363.

(070075417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Delta Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 60, rue Aline et Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 81.128.

L'an deux mille sept, le quatre mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DELTA MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., en abrégé «DML», Ayant son siège social à L-8731 Hobscheid, 1, rue de Steinfort, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous la numéro 81.128, constituée originairement sous la dénomination sociale de DELTA MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 890 du 17 octobre 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 19 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1250 du 29 décembre 2001,
- en date du 5 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1497 du 17 octobre 2002, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en DELTA MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., en abrégé «DML»,

ayant un capital social fixé à soixante mille euros (60.000,- EUR), représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Brand, géologue, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel Brand, préqualifié.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

# Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de L-8731 Hobscheid, 1, rue de Steinfort, à L-8528 Colpach-Haut, 60, rue Aline et Emile Mayrisch, et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
  - 2.- Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

# Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8731 Hobscheid, 1, rue de Steinfort, à L-8528 Colpach-Haut, 60, rue Aline et Emile Mayrisch, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 2. (premier alinéa). Le siège de la société est établi à Colpach-Haut.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, D. Brand, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mai 2007. Relation GRE/2007/2127. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juin 2007.

Référence de publication: 2007068786/231/61.

J. Seckler.

(070074909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

## Megalift S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 118.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007070251/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. DSO-CF00014. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070075184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

# Pic Investissement S.A., Société Anonyme, (anc. Uzes).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.990.

L'an deux mille sept, le deux mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UZES, ci-après dénommée la «Société», ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 56.990, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, maintenant à Luxembourg, en date du 21 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 64 du 12 février 1997. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé en date du 28 décembre 2001 à l'occasion de la conversion du capital en Euros, publié par extrait au Mémorial C numéro 621 du 22 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Berns, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

## Ordre du jour:

- 1. Adoption par la société de la dénomination sociale PIC INVESTISSEMENT S.A. et modification subséquente de l'article premier des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante: «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PIC INVESTISSEMENT S.A.»
  - 2. Modification de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:
- « **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent soixante-quinze mille Euros (EUR 175.000,-) représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.



Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.»

- 3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:
- « **Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.»

- 4. Modification de l'article 7 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:
- « Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.»

5. Ajout de l'alinéa suivant à la fin de l'article 13 des statuts de la Société:

«Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.»

- 6. Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée décide d'adopter la dénomination PIC INVESTISSEMENT S.A. et de modifier l'article premier des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:



## « Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PIC INVESTISSEMENT S.A.»

## Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent soixante-quinze mille Euros (EUR 175.000,-) représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.»

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.»

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.»

#### Cinquième résolution

L'assemblée décide d'ajouter l'alinéa suivant à la fin de l'article 13 des statuts de la Société:

«Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.»



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent soixante-quinze Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, V. Berns, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mai 2007. Relation GRE/2007/2083. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007068801/231/159.

(070075004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

## Hyeform, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9012 Ettelbruck, 46A, avenue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 91.511.

## DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le trente mai.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Jutta Noben, indépendante, demeurant à L-9065 Ettelbruck, 15, rue Abbé Henri Muller.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- Elle est l'unique associée de la société à responsabilité limitée HYEFORM S.à r.l. avec siège social à L-9012 Ettelbruck, 46A, avenue des Alliés, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 91.511, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 janvier 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 187 du 21 février 2003.
- II.- Le capital de la société est fixé à douze mille quatre cents (EUR 12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre (EUR 124,-) euros chacune, entièrement souscrites par la comparante.

Sur ce, la comparante a pris les résolutions suivantes:

- elle a décidé de dissoudre et de liquider la société,
- elle a déclaré que la société a cessé toutes ses activités depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2007 et en conséquence elle prononce sa dissolution,
- elle déclare que toutes les obligations de la société ont été acquittées et qu'elle répondra encore personnellement de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Elle réglera également les frais des présentes. Tous les actifs de la société lui sont transférés, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.
  - Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.
  - Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Noben, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 30 mai 2007, Relation: MER/2007/654. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 juin 2007. U. Tholl.

Référence de publication: 2007069747/232/37.

(070073910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.



## HTA Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes. R.C.S. Luxembourg B 128.475.

## **STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

# Appeared:

GLENFER GROUP LIMITED a company incorporated under the British Virgin Islands laws, having its registered office at P.O. Box 71, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, hereby represented by Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Thereafter, the predesignated appearing party, acting as founder, has requested the undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a «société à responsabilité limitée» (limited liability partnership), which it has established as follows:

#### **Articles of incorporation**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and more particularly the law of December 28th, 1992 about unipersonal companies.

At any moment, the partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

- Art. 2. The Company is incorporated under the name of HTA INVESTMENTS 1 S.à r.l.
- **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; the Company may issue fixed or variable interest or equity linked securities or any other form of financial instruments; the Company may grant to enterprises in which the Company has an interest, or to enterprises which belong to the same group of enterprises as the Company, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

- **Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the partners.
  - Art. 5. The Company is incorporated for an unlimited period.
- **Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.
  - **Art. 7.** The shares are freely transferable among the partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

- **Art. 8.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.
- **Art. 9.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.
- **Art. 10.** The Company is managed by one or more managers either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.



The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

- **Art. 11.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.
- **Art. 12.** The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning a modification of the articles of incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

- Art. 13. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.
- **Art. 14.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.
  - Art. 15. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.
- **Art. 16.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or a partner upon agreement which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold.

**Art. 18.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

## Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2007.

#### Payment - Contributions

GLENFER GROUP LIMITED, sole founder prenamed, declares and acknowledges that each subscribed share has been fully paid up in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the contributions referred to above.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

# Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro.

# Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

- 1) the following persons are appointed as managers for an undetermined duration:
- a.- Susan Mo Fong Chow, Manager, residing at 9A Po Garden, 9 Brewin Path, Mid-Levels, Hong Kong,
- b.- Frank John Sixt, Manager, residing at Flat G/B, Knightsbridge Court, No. 28 Barker Road, The Peak, Hong Kong,
- c.- Richard Wai Chi Chan, Manager, residing at 41, rue Siggy vu Letzebuerg, Apartment 14, L-1933 Luxembourg,
- d.- Christian Nicolas Roger Salbaing, Manager, residing at Apt. 56, Albion Riverside, 8 Hester Road, London SW11 4AW, United Kingdom,



e.- Robin Cheng Khoong Sng, Manager, residing at Block 5000D, #12-14 Marine Parade Road, 449287 Singapore.

In accordance with article ten, each manager shall have individually and on his/her single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

2) The Company shall have its registered office at 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the founder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

## Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu

GLENFER GROUP LIMITED, société constituée sous le droit des îles Vierges britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 71, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, ici représentée par Monsieur Hubert Janssen ou Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Ensuite le comparant prédésigné, agissant en qualité de fondateur, a requis le notaire soussigné de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit:

### **STATUTS**

**Art. 1** er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la Société.

- Art. 2. La Société prend la dénomination de HTA INVESTMENTS 1 S.à r.l.
- Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur; la Société peut émettre des titres à intérêt fixe ou variable, des titres liés à des fonds propres ou tous autres instruments financiers; la Société peut octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou à toute entreprise appartenant au même groupe que la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties, afin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.
  - Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.



- Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.
- **Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

- **Art. 11.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

- **Art. 13.** L'exercice social commence le 1 <sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 14.** Chaque année avec effet au 31 décembre la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.
- **Art. 15.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

## Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

### Libération - Apports

GLENFER GROUP LIMITED, seul fondateur prédésigné, déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.



#### Assemblée Générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- a.- Susan Mo Fong Chow, Gérant, résidant au 9A Po Garden, 9 Brewin Path, Mid-Levels, Hong Kong,
- b.- Frank John Sixt, Gérant, résidant au Flat G/B, Knightsbridge Court, No. 28 Barker Road, The Peak, Hong Kong,
- c.- Richard Wai Chi Chan, Gérant, résidant au 41, rue Siggy vu Letzebuerg, Apartment 14, L-1933 Luxembourg,
- d.- Christian Nicolas Roger Gérant, Manager, résidant au Apt. 56, Albion Riverside, 8 Hester Road, London SW11 4AW, United Kingdom,
  - e.- Robin Cheng Khoong Sng, Gérant, résidant au Block 5000D, #12-14 Marine Parade Road, 449287 Singapore.

En conformité avec l'article dix, chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

2) Le siège social de la Société est établi au 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête du fondateur les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, Relation: LAC/2007/9367. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Référence de publication: 2007069712/211/237.

(070074023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

# D.N.D. Buildings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 6, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 81.358.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch,

Ont comparu:

Monsieur Daniel Champagne, agent immobilier, demeurant à B-4770 Amel, Mirfeld 32.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- a) la société à responsabilité limitée D.N.D. BUILDINGS, S.à r.l., actuellement sans siège social, a été constituée sous la dénomination de CASA MIA, S.à r.l., aux termes d'un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 28 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 934 du 29 octobre 2001, dont la dénomination a été changée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 786 du 26 juillet 2003 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par ledit notaire Hellinckx, en date du 27 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 664 du 29 juin 2004;
- b) le capital social s'élève à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées par le comparant.

Sur ce:

Le comparant, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

1 ère résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-sept mille six cents (17.600,-) euros pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents (12.400,-) euros à trente mille (30.000,-) euros.

L'augmentation de capital a été souscrite comme suit:

Par l'associé unique, Daniel Champagne, à concurrence de deux mille six cents (2.600,-) euros

- par Monsieur Sébastien David, ingénieur industriel, demeurant à B-6953Ambly, rue de Forrières, 6A, intervenant au présent acte, à concurrence de douze mille (12.000,-) euros,
- par Monsieur John Champagne, technicien industriel, demeurant à B-4557 Tinlot, rue de Tantonville, 2, intervenant au présent acte, à concurrence de trois mille euros.



La libération de l'augmentation de capital a été faite par un apport en espèces ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Les trois associés décident que le capital social reste divisé en cent (100) parts sociales de trois cents (300) euros chacune.

#### Souscription

Les parts sociales sont donc actuellement souscrites et entièrement libérées comme suit:

- par Monsieur Daniel Champagne, cinquante parts sociales	50
- par Monsieur Sébastien David, quarante parts sociales	40
- par Monsieur John Champagne, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

2 ième résolution

Les associés décident d'étendre l'objet social aux activités suivantes:

- l'ingénierie
- le commerce en général.

3 ième résolution

La deuxième phrase de l'article 18.- est supprimée.

4 ième résolution

Suite à la dénonciation du siège social la nouvelle adresse du siège social est fixée à L-8805 Rambrouch, 6, rue Principale.

5 ième résolution

Suite aux résolutions prises ci-avant, les articles 2.-, 5.-,6.- et 18.- sont modifiés pour leur donner la teneur suivante:

- « Art. 2. La société a pour objet:
- l'achat, la vente, la mise en valeur et la location d'immeubles
- toutes prestations de services relatifs à l'étude, la conception, la coordination et la supervision de constructions de tous types de bâtiments privés, publics et industriels et en général toute prestation d'étude, de conseils, d'analyses, de coordination, en tant que bureau d'ingénierie.
- l'achat, la vente, la représentation, l'importation, l'exportation, le placement, la location, la sous-location et le leasing de tous matériels, matériaux, produits, matières premières et matériel de construction.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir ou faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Rambrouch.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente mille (30.000,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de trois cents (300,-) euros chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»

6 ième résolution

La démission de Monsieur Xavier Castermans, de sa fonction de gérant technique de la société est acceptée - décharge lui est accordée.

Monsieur Daniel Champagne et Monsieur Sébastien David sont nommés gérants de la société.

La gestion journalière technique et financière de la société est confiée aux deux gérants prénommés.

Chaque cogérant peut engager seul la société dans toutes transactions jusqu'à une contre-valeur de vingt mille (20.000,-) euros. Pour tous engagements dépassant le prédit montant de vingt mille (20.000,-) euros, la signature conjointe des deux gérants est requise.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Champagne, David, J. Champagne, L. Grethen.



Enregistré à Redange, le 30 mai 2007, Relation: RED/2007/531. — Reçu 176 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 6 juin 2007. L. Grethen.

Référence de publication: 2007069743/240/87.

(070073924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

# MSM Luxembourg Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.459.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the eighth day of May.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

MSM LUXEMBOURG SERVICES LLC, a Limited Liability Company existing under the laws of Delaware, United States, with registered office at c/o NATIONAL CORPORATE RESEARCH, Ltd., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901.

duly represented by Nawal Benhlal, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

## A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis, without however taking advantage of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitisation transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may, in addition, hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will assume the name of MSM LUXEMBOURG SERVICES S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

# **B.** Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.



Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.
  - Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

#### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. The manager (s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of any two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or the secretary or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or the secretary or by two managers.
- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.



**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

## D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

## E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- **Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 22.** Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.
- **Art. 23.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

# Subscription and payment

All of the five hundred (500) shares of the Company have been subscribed by MSM LUXEMBOURG SERVICES LLC as aforementioned;

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

### Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

# Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed managers of the Company:
- Jean-Baptiste Brekelmans, Lawyer, born in Breda (The Netherlands), on July 19th 1960, having its professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Hille-Paul Schut, Company Manager, born in 's Gravenhague (The Netherlands), on September 29th 1977, having its professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;



- Ira Balsam, Manager, born in New York (USA), on July 3rd 1965, having its address at 140, Lindemmere Drive Merrick, USA-NY 11566 New York;
- Richard Stabinsky, Manager, born in New York (USA), on January 28th 1969, having its adress at 57, Bosko Drive, USA-NJ 08816 East Burnswick
  - 3. The term of office of the managers is set for an unlimited period of time.
- 4. PricewaterhouseCoopers S.a r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, is appointed independent auditor of the Company. The term of its office is set for unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MSM LUXEMBOURG SERVICES LLC, une Limited Liability Company, existant sous les lois du Delaware, Etats-Unis, avec siège social au c/o NATIONAL CORPORATE RESEARCH, Ltd., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901:

ici représentée par Nawal Benhlal, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

# A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

- **Art. 1** er . Il est formé par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après, la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi que par les statuts présents.
- **Art. 2.** La Société a pour seul objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière, néanmoins sans tirer parti de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroie de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société peut de plus prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de MSM LUXEMBOURG SERVICES S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.



Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

## **B.** Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

#### C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée du mandat. Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s), sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un viceprésident. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.



Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le secrétaire ou, en leur absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.
  - Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

## E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de Loi sur les sociétés commerciales.

# E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 20. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 22.** 5% (cinq pour cent) du bénéfice net sont alloués à la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.
- **Art. 23.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution. Les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportées et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

# F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

# Souscription et libération

L'ensemble des cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par MSM LUXEMBOURG SERVICES LLC, préqualifiée. Les part sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

# Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

# Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

## Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:



- 1. Le siège social de la Société est établi au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes ont été nommées comme gérants:
- Jean-Baptiste Brekelmans, Juriste, né à Breda (Pays-Bas), le 19 juillet 1960, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Hille-Paul Schut, Gérant de sociétés, né à Gravenhague (Pays-Bas), le 29 septembre 1977, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Ira Balsam, Gérant, né à New York (USA), le 3 juillet 1965, résidant au 140, Lindemmere Drive Merrick, USA-NY 11566 New York;
- Richard Stabinsky, Manager, né à New York (USA), le 28 janvier 1969, résidant au 57, Bosko Drive, USA-NJ 08816 East Burnswick.
  - 3. Les mandats des gérants sont établis pour une durée indéterminée.
- 4. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est nommée réviseur d'entreprise de la Société. Son mandat est établi pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Benhlal, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, Relation: LAC/2007/8840. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007069673/242/342.

(070073640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

# Swiss Life Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.106.

In the year two thousand and six, on the twenty-first of December at 2.00 p.m.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appears:

SWISS LIFE INVEST LUXEMBOURG S.A., a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at c/o SCHWEIZERISCHE LEBENSVERSICHERUNGS- UND RENTENANSTALT, General-Guisan-Quai 40, CH-8022 Zürich, Switzerland represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a proxy, being the sole shareholder of and holding all the 31 (thirty-one) shares in issue in SWISS LIFE INVEST LUXEMBOURG S.A., a «société anonyme», having its registered office at 25, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by deed under private seal enacted by the undersigned notary on 4 December 2006, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the «Company»)

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

- (A). The sole shareholder holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
  - (B). The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda:

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the Company's share capital by an amount of EUR 8,547,000.- (eight million five hundred forty-seven thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) to EUR 8,578,000.- (eight million five hundred seventy-eight thousand Euro) by the issuance of 8,547 (eight thousand five hundred forty-seven) new shares with a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 954,000.- (nine hundred fifty-four thousand Euro), of which EUR 857,800.- (eight hundred fifty-seven thousand eight hundred Euro) shall be allocated to the legal reserve;



- 3. Subscription, intervention of the subscriber and payment by SOCIETE SUISSE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE HUMAINE HOLDING S.A., of 8,547 (eight thousand five hundred forty-seven) new shares of the Company by way of a contribution of the shares it holds in SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A.;
  - 4. New composition of the shareholding of the Company;
  - 5. Subsequent amendment of article 7 of the Articles of association of the Company; and
  - 6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

#### First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document

### Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 8,547,000.- (eight million five hundred forty-seven thousand Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one Euro) to EUR 8,578,000.- (eight million five hundred seventy-eight thousand Euro) by the issuance of 8,547 (eight thousand five hundred forty-seven) new shares with a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each (the «New Shares»), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 954,000 (nine hundred fifty-four thousand Euro), of which EUR 857,800.- (eight hundred fifty-seven thousand eight hundred Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 3,167 (three thousand one hundred sixty-seven) shares held in SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A., a Company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg (the «Contributed Shares») by SOCIETE SUISSE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE HUMAINE HOLDING S.A., a company incorporated under the laws of the canton of Zurich, Switzerland, having its registered office at C/O SCHWEIZERISCHE LEBENSVERSICHERUNGS, und Rentenanstalt, General Guisan-Quai 40, 8002 Zürich, Switzerland, (the «Contributor»).

### Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares referred to above by the contribution in kind of the Contributed Shares.

# Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr. Patrick Van Hees, Jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal, which declares to subscribe the New Shares and to pay them up entirely by a contribution in kind hereafter described.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of a global share premium amounting EUR 954,000.- (nine hundred fifty-four thousand Euro), of which EUR 857,800.- (eight hundred fifty-seven thousand eight hundred Euro) shall be allocated to the legal reserve.

The New Shares as well as the share premium of EUR 954,000.- (nine hundred fifty-four thousand Euro) have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind consisting in shares of a European capital company as defined in Article 4-2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

### Description of the contribution

The contribution made by the Contributor against the issuance of the New Shares in the Company represents 3,167 (three thousand one hundred sixty-seven) shares of SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A., representing 21.11% of its share capital (the «Contribution in Kind»).

Further to the Contribution in Kind, the Company will hold 15,000 (fifteen thousand) shares in SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A., representing 100 % of its shares capital as the Company is at the date hereof the owner of 11,833 (eleven thousand eight hundred thirty-three) shares of SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A., representing 78.89 % of its share capital.

The contribution described above consists exclusively in 3,167 (three thousand one hundred sixty-seven) shares of a company having its registered office in a member state of the European Union, so the total value of the Contributed Shares in the amount of EUR 9,501,000.- (nine million five hundred one thousand Euro) is subject to capital duty exemption.

The total value of the contribution in kind made by the Contributor to the Company, which amounts to EUR 9,501,000. (nine million five hundred one thousand Euro) and is allocated as follows:

- EUR 8,547,000.- (eight million five hundred forty-seven thousand Euro) to the share capital; and



- EUR 954,000.- (nine hundred fifty-four thousand Euro), of which EUR 857,800 (eight hundred fifty-seven thousand eight hundred Euro) shall be allocated to the legal reserve.

#### **Fvaluation**

The net value of this Contribution in Kind is evaluated at EUR 9,501,000.- (nine million five hundred one thousand Euro). The Contribution in Kind has been examined by PricewaterhouseCoopers S.à r.l., qualified auditor (réviseur d'entreprises), pursuant to a report dated 21 December 2006, which shall remain annexed to this deed to be registered with it.

The conclusion of this report states that:

«Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in hind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued, in counterpart.»

### Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

## Capital duty exemption request

Considering that it concerns an increase of capital of a Luxembourg Company by a contribution in kind consisting of 21.11% of the share capital of a company incorporated in the European Union, whereby the Company will hold 100% of the share capital as shareholder (and hence more than 65%), the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of Article 4-2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption in such case.

## Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- SWISS LIFE INTERNATIONAL HOLDING AG: 31 (thirty-one) shares, of a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro); and
- SOCIETE SUISSE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE HUMAINE HOLDING S.A.: 8,547 (eight thousand five hundred forty-seven) shares, of a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro);

The notary acts that the 8,578 (eight thousand five hundred seventy-eight) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

## Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the article 7 of the Company's articles of association to read as follows:

« **Art. 7.** The Company's capital is set at EUR 8,578,000.- (eight million five hundred seventy-eight thousand Euro), represented by 8,578 (eight thousand five hundred seventy-eight) shares with a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each.»

### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about four thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up before the notary in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us and the notary, the present original deed.

## Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un décembre à 14.00 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

### A comparu:

SWISS LIFE INTERNATIONAL HOLDING AG, une société de droit Suisse ayant son siège social C/O SCHWEIZE-RISCHE LEBENSVERSICHERUNGS- UND RENTENANSTALT, General-Guisan-Quai 40, CH-8022 Zürich, Suisse, ici représentée par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration, l'associé unique détenant toutes les 31 (trente et une) parts sociales en émission dans SWISS LIFE INVEST LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social au 25, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée



par acte par le notaire soussigné, le 4 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

- (A). L'associé unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - (B). Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

### Ordre du jour:

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 8.547.000,- EUR (huit millions cinq cent quarante sept mille euros) afin de le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) à 8.578.000,- EUR (huit millions cinq cent soixante dix huit mille euros) par l'émission de 8.547 (huit mille cinq cent quarante-sept) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 954.000,- EUR (neuf cent cinquante-quatre mille euros), dont 857.800,- EUR (huit cent cinquante-sept mille huit cents euros) seront alloués à la réserve légale;
- 3. Souscription, intervention du souscripteur et paiement par SOCIETE SUISSE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE HUMAINE HOLDING S.A., de 8.547 (huit mille cinq cent quarante-sept mille) nouvelles actions de la Société au moyen d'un apport en nature des actions qu'il détient dans SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A.;
  - 4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
  - 5. Modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société; et
  - 6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

### Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

# Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 8.547.000,- EUR (huit millions cinq cent quarante sept mille euros), afin de le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) à 8.578.000,- EUR (huit millions cinq cent soixante dix huit mille euros) par l'émission de 8.547 (huit mille cinq cent quarante-sept) nouvelles actions ayant une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille euros) chacune (les «Nouvelles Actions»), moyennant le paiement d'une prime d'émission pour un montant de 954.000,- EUR (neuf cent cinquante-quatre mille euros), dont 857.800,- EUR (huit cent cinquante-sept mille huit cents euros) seront alloués à la réserve légale, la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en 3.167 (trois mille cent soixante-sept) actions détenues dans SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 25, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg (les «Actions Apportées») par SOCIETE SUISSE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE HUMAINE HOLDING S.A., une société constituée selon le droit du canton de Zurich, Suisse, ayant son siège social au at c/o SCHWEIZERISCHE LEBENSVERSICHERUNGS- UND RENTENANSTALT, General Guisan-Quai 40, 8002 Zürich, Suisse (l'«Apporteur»).

# Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des 8.547 (huit mille cinq cent quarante-sept) Nouvelles Actions mentionnées ci-dessus par apport en nature des Actions Apportées.

# Intervention du souscripteur - Souscription - Paiement

L'Apporteur, ici représenté par M. Patrick Van Hees, juriste, résidant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire les Nouvelles Actions et les payer par un apport en nature décrit ci-après.

L'émission des Nouvelles Actions est également sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant global 954.000,- EUR (neuf cent cinquante-quatre mille euros), dont 857.800,- EUR (huit cent cinquante-sept mille huit cents euros) seront alloués à la réserve légale.

Les Nouvelles Actions ainsi que la prime d'émission 954.000,- EUR (neuf cent cinquante-quatre mille euros) ont été intégralement payées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature d'actions d'une société de capitaux européenne telle que défini par l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exonération du droit d'enregistrement.



# Description de l'apport

L'apport effectué par l'Apporteur, en contrepartie de l'émission des Nouvelles Actions de la Société, est composé de 3.167 (trois mille cent soixante-sept) actions de SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A., représentant 21,11 % de son capital social (l'«Apport en Nature»).

Suite à l'Apport en Nature, la Société détiendra 15.000 (quinze mille) actions de SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A., représentant 100 % de son capital social en ce que la Société est à la date des présentes propriétaire de 11.833 (onze mille huit cent trente trois) actions de SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A., représentant 78,89 % de son capital social.

L'apport décrit ci-dessus consiste exclusivement en 3.167 (trois mille cent soixante-sept) actions d'une société ayant son siège social dans un Etat Membre de l'Union Européenne, dont la valeur totale des Actions Apportées d'un montant de 9.501.000,- EUR (neuf millions cinq cent un mille euros) est sujette à exonération du droit d'enregistrement.

La valeur totale de l'apport en nature effectué par l'Apporteur à la Société, qui s'élève à 9.501.000,- EUR (neuf millions cinq cent un mille euros) est allouée comme suit:

- 8.547.000,- EUR (huit millions cinq cent quarante sept mille euros)) au capital social; et
- 954.000,- EUR (neuf cent cinquante-quatre mille euros), dont 857.800,- EUR (huit cent cinquante-sept mille huit cents euros) seront alloués à la réserve légale.

# Evaluation

La valeur nette de cet Apport en Nature est évaluée à 9.501.000,- EUR (neuf millions cinq cent un mille euros). L'Apport en Nature a été examinée par PricewaterhouseCoopers S.à r.l., réviseur d'entreprises, conformément à un rapport en date du 21 décembre 2006, qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumis aux formalités d'enregistrement avec lui. La conclusion de ce rapport déclare que:

«Fondé sur le travail effectué, rien n'a attiré notre attention qui nous ferait croire que la valeur globale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale, augmentée de la prime d'émission, des actions à émettre en contrepartie.»

## Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'Apport en Nature a été fournie au notaire soussigné.

## Requête en exonération de droits d'apports

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société de capitaux luxembourgeoise par apport en nature consistant en 21,11% du capital social d'une société de capitaux constituée dans l'Union Européenne, en vertu de laquelle la Société détiendra 100% des actions en tant qu'actionnaire (et en conséquence plus de 65%), la Société demande expressément, pour l'apport décrit ci-avant effectué par l'Apporteur, à bénéficier de l'application de l'article 4-2 (quatredeux) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exemption des droits d'enregistrement dans un tel cas.

### Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est maintenant composée de:

- SWISS LIFE INTERNATIONAL HOLDING AG: 31 (trente et une) actions, d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros); et
- SOCIETE SUISSE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE HUMAINE HOLDING S.A.: 8.547 (huit mille cinq cent quarante-sept) actions, d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille euros).

Le notaire acte que les 8.578 (huit mille cinq cent soixante dix-huit) actions, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que la réunion peut valablement décider la résolution à prendre ci-dessus.

### Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social est fixé à 8.578.000,- EUR (huit millions cinq cent soixante dix-huit mille euros), représenté par 8.578 (huit mille cinq cent soixante dix-huit) actions de 1.000,- EUR (mille euros) chacune.»

# Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation du capital, s'élève à environ quatre mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Dont acte, passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.



Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 janvier 2007, vol. 440, fol. 62, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 février 2007. H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007069692/242/252.

(070073552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

## Astel Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe. R.C.S. Luxembourg B 128.453.

# STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, am dritten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Helinckx, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1. Dr. Jur. Nils H. Abrahamsson, Justiziar, wohnhaft in Elisabeth Strasse 56, Düsseldorf, Bundesrepublik Deutschland; hier vertreten durch Herrn Gabriel Bleser, Anwalt, mit Berufsanschrift in Luxemburg aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.
  - 2. Herrn Klaus Goebel, Geschäftsmann, wohnhaft in Grafenstrasse 1, Neuss, Bundesrepublik Deutschland, anwesend;
- 3. Der Erzbischof der Russisch-Orthodoxen Kirche, Talypin Longin, wohnhaft in Peter-Ohlenhardt-Strasse 3, Bonn, Bundesrepublik Deutschland; anwesend.

Die Vollmachten bleiben, nach ne varietur Paraphierung durch den Vertreter der Erschienenen, den Erschienenen und den unterzeichneten Notar, dieser Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienenen, handelnd wie erwähnt, haben den unterzeichneten Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden.

- **Art. 1. Name.** Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung ASTEL LUX (die Gesellschaft).
- **Art. 2. Gesellschaftszweck.** Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung aller Aktivitäten die direkt oder indirekt mit dem Erwerb, Verwaltung und Handel von Lizenzen, geistigen Eigentums, Wertpapieren, Beteiligungen in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, gleich in welcher Form, verbunden sind, sowie die Verwaltung, Geschäftsleitung, Kontrolle und Verwertung dieses geistigen Eigentums, der Wertpapiere und der Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Erstellung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines aus Vermögenswerten jeglicher Herkunft zusammengestellten Portfolios verwenden, zum Erwerb von Vermögensgegenständen jeglicher Art, zur Investition in solche Gegenstände und zu deren Verkauf, seien diese materieller oder immaterieller, beweglicher oder unbeweglicher Natur, insbesondere, aber nicht ausschließlich, Wertpapierportfolios jeglicher Herkunft. Sie kann ihre Mittel benutzen um sich an der Gründung, dem Erwerb, der Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen zu beteiligen, um Lizenzen, geistiges Eigentum, Wertpapiere, Beteiligungen durch Einlage, Zeichnung oder Kaufoption zu erwerben, durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf sonst eine Weise darüber zu verfügen und sie weiterzuentwickeln. Die Gesellschaft kann Lizenzen und geistige Rechte jeglicher Herkunft gewähren.

Die Gesellschaft darf sich Finanzmittel und Kredite in jeder Art und Weise beschaffen bzw. aufnehmen, außer durch am öffentlichen Kapitalmarkt gehandelte Anleihen. Sie darf, ausschließlich durch private Emissionen, Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheine die auf den Namen lauten und deren Übertragung Einschränkungen unterliegt, begeben. Die Gesellschaft kann ebenso Kredite an ihre Tochtergesellschaften und Schwestergesellschaften ausgeben, einschließlich durch Mittel die sie durch einen Kredit oder die Ausgabe von Wertpapieren bezieht.

Die Gesellschaft darf Garantien und Sicherheiten zu Gunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen und die der Gesellschaften in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hat und die Verpflichtungen der Gesellschaften die derselben Unternehmensgruppe angehören wie die Gesellschaft zu sichern; außerdem darf sie diese Gesellschaften unterstützen indem sie, unter anderem, bei ihrer Verwaltung und Entwicklung sowie der Verwaltung und Entwicklung ihres Portfolios unterstützt, und sie finanziell durch Kredite, Darlehen und Garantien unterstützt. Sie darf ihre Aktiva ganz oder teilweise verpfänden, abtreten, belasten oder auf jede andere Art und Weise Sicherheiten bestellen.

Die Gesellschaft kann alle Aktivitäten kommerzieller, industrieller, finanzieller, beweglicher und unbeweglicher Natur ausführen die in Zusammenhang mit ihrem Gesellschaftszweck stehen oder ihrer Entwicklung förderlich sind.

Die Gesellschaft ist eine Beteiligungsgesellschaft (société de participations financières (SOPARFI)).

Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 4. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.



Durch einfachen Beschluss der Gesellschafterversammlung kann der Sitz an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Er kann innerhalb der Gemeinde durch einen Beschluss des Geschäftsführers/der Geschäftsführer verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Büros und Zweigniederlassungen im Inland und Ausland errichten.

- Art. 5. Kapital der Gesellschaft. Das Kapital der Gesellschaft ist auf EUR 12.500,- (Euros zwölf tausend fünf hundert) festgesetzt, eingeteilt in 500 (fünfhundert) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünf und zwanzig).
- Art. 6. Änderungen des Gesellschaftskapitals. Das Kapital der Gesellschaft kann jederzeit unter Maßgabe von Artikel 15 dieser Satzung durch einen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung abgeändert werden.
- Art. 7. Gewinnbeteiligung. Jeder Anteil gibt Anrecht auf einen Teil der Aktiva und der Gewinne der Gesellschaft der im Verhältnis zu der Anzahl der existierenden Anteile steht.
- Art. 8. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar und nur ein Inhaber pro Anteil wird von der Gesellschaft anerkannt. Co-Inhaber müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft ernennen.
- Art. 9. Übertragung von Gesellschaftsanteilen. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters sind die Anteile der Gesellschaft frei übertragbar.

Im Falle einer Mehrzahl von Gesellschaftern, kann die Übertragung der Anteile an Drittpersonen inter vivos nur nach Ermächtigung durch die Gesellschafterversammlung in der wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten ist, stattfinden. Eine solche Ermächtigung wird im Falle der Übertragung von Anteilen unter Gesellschaftern nicht benötigt.

Die Übertragung der Anteile an Drittpersonen mortis causa muss von drei Viertel der überlebenden Gesellschafter angenommen werden.

Die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (Gesetz von 1915) sind anwendbar.

**Art. 10. Rückkauf von Anteilen.** Die Gesellschaft ist ermächtigt, Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital zu kaufen, insofern sie genügend ausschüttbare Reserven oder Gelder hat.

Der Erwerb und die Veräußerung durch die Gesellschaft von Anteilen an ihrem eigenen Kapital können nur durch einen Beschluss einer Gesellschafterversammlung/einem Beschluss des alleinigen Gesellschafters und unter den darin festgesetzten Voraussetzungen getätigt werden. Die Bestimmungen zur Abänderung der Satzung gemäß Artikel 15 der Satzung werden im Hinblick auf Beschlussfähigkeit und Mehrheit angewendet.

- Art. 11. Ableben, Einstellung der bürgerlichen Rechte, Zahlungsunfähigkeit oder Konkurs der Gesellschafter. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, die Einstellung der bürgerlichen Rechte, die Zahlungsunfähigkeit sowie den Konkurs des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter.
- Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen Geschäftsführer. Der Geschäftsführer muss kein Gesellschafter sein. Der Geschäftsführer wird durch eine Gesellschafterversammlung in der mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist, ernannt, abberufen und ersetzt.

Der Geschäftsführer hat die ausgedehntesten Befugnisse um die Gesellschaft unter allen Umständen gegenüber Dritten zu vertreten und um alle Handlungen und Geschäfte die in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen in ihrem Namen und für die Gesellschaft auszuführen, unter Vorbehalt der Bestimmungen dieses Artikel 12.

Alle Befugnisse die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, unterliegen der Zuständigkeit des Geschäftsführers oder im Fall von mehreren Geschäftsführern, dem Geschäftsführerrat.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

Der alleinige Geschäftsführer kann seine Befugnisse für bestimmte Handlungen an einen oder mehrere ad hoc Bevollmächtigte delegieren. Der alleinige Geschäftsführer, der seine Befugnisse delegiert, legt die Verantwortlichkeiten und die Vergütung des Bevollmächtigten (wenn das Mandat vergütet wird), die Dauer des Mandats und alle anderen relevanten Bedingungen, fest.

- Art. 13. Verbindlichkeiten des Geschäftsführers/der Geschäftsführer. Der Geschäftsführer (je nachdem) haftet nicht persönlich aufgrund seiner Funktion, für Verbindlichkeiten welche er ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingehen.
- **Art. 14. Generalversammlung der Gesellschafter.** Eine jährliche Generalversammlung des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter wird am Sitz der Gesellschaft abgehalten, oder an jedem anderen Ort in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes der im Einberufungsschreiben angegeben wird.

Andere Versammlungen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter können jederzeit an jedem Ort abgehalten werden der im jeweiligen Einberufungsschreiben angegeben wird.



Solange die Gesellschaft nicht mehr als 25 (fünfundzwanzig) Gesellschafter hat, dürfen die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter schriftlich von allen Gesellschaftern gefasst werden, anstelle von einer Generalversammlung. In diesem Fall, muss ein präziser Entwurf des Beschlusses oder der anzunehmenden Beschlüsse an jeden Gesellschafter geschickt werden, und jeder Gesellschafter gibt seine Stimme schriftlich ab (die Abstimmung kann durch Brief, Fax oder E-Mail erfolgen).

**Art. 15. Stimmrecht der Gesellschafter, Beschlussfähigkeit und Mehrheit.** Der alleinige Gesellschafter vereinigt alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung auf sich.

Im Falle einer Mehrzahl von Gesellschaftern hat jeder Gesellschafter das Recht sich an gemeinsamen Entscheidungen zu beteiligen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie Anteile. Im Falle einer Mehrzahl von Gesellschaftern, werden gemeinsame Entscheidungen rechtskräftig angenommen, wenn sie durch Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, gestimmt worden sind.

Abänderungen der Satzung der Gesellschaft können jedoch nur durch eine Mehrheit der Anzahl der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen, beschlossen werden, und die Änderung der Nationalität der Gesellschaft kann nur einstimmig beschlossen werden, dies vorbehaltlich der Bestimmungen des Gesetzes von 1915.

**Art. 16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Mai und endet am dreißigsten April eines jeden Jahres.

**Art. 17. Finanzberichte.** Jedes Jahr, zum 30. April werden die Bücher der Gesellschaft abgeschlossen und die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, vom Geschäftsführerrat, aufgestellt.

Am Gesellschaftssitz kann jeder der Gesellschafter Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

- Art. 18. Gewinnverteilung Rücklagen. Der Nettogewinn der Gesellschaft errechnet sich aus dem Bruttogewinn nach Abzug aller Kosten und Abschreibungen. Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zurückzustellen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht. Der Saldo des Nettogewinns kann den Gesellschaftern, im Verhältnis zu ihrer Beteiligung, ausgeschüttet werden. Der alleinige Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern, der Geschäftsführerrat kann beschließen eine Zwischendividende auszuzahlen.
- **Art. 19. Auflösung Abwicklung.** Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren, ob Gesellschafter oder nicht, durchgeführt. Diese werden durch die Gesellschafter, welche gleichzeitig ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen, ernannt.
- Art. 20. Wirtschaftsprüfer (commissaire aux comptes) Unabhängiger Wirtschaftsprüfer (Réviseur d'entreprises). Gemäß Artikel 200 des Gesetzes von 1915, muss die Gesellschaft einen Wirtschaftsprüfer (commissaire aux comptes) ernennen, wenn sie mehr als 25 (fünfundzwanzig) Gesellschafter hat. Ein unabhängiger Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises) muss nur genannt werden, wenn die Befreiung die von Artikel 69 (2) des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 über das Handelsregister, die Buchhaltung und die Bilanzen der Gesellschaften vorgesehen ist, keine Anwendung findet.
- Art. 21. Verweis auf gesetzliche Bestimmungen. Für alle Punkte, die nicht durch die gegenwärtige Satzung geregelt werden, wird auf das Gesetz von 1915 verwiesen.

## Zeichnung und Einzahlung

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

	Anteile
Dr. Jur. Nils H. Abrahamsson, oben genannt: zehn Anteile; und	
Herrn Klaus Goebel, oben genannt: vierzig Anteile; und	40
Der Erzbischof der Russisch-Orthodoxen Kirche, Talypin Longin oben genannt: vier hundert für	ıfzig Anteile
	450
Total: (fünf hundert) Anteile	500

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von EUR 12.500,- (Euros zwölf tausend fünf hundert) ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 30. April 2008.

Kosten

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr EUR 1.500,-.



# Generalversammlung der Gesellschafter nach der Gründung

Gleich nach der Gründung der Gesellschaft, fassten die oben genannten Gesellschafter, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse:

1. Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Zeit ernannt:

Herrn Klaus Goebel, Geschäftsmann, wohnhaft in Grafenstrasse 1, Neuss, Bundesrepublik Deutschland;

- 2. als Sitz der Gesellschaft wird folgende Adresse bestimmt: 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxemburg.
- 3. als unabhängiger Wirtschaftsprüfer wurde die KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 mit einer Mandatsdauer von einem Jahr ernannt.

Der amtierende Notar erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der Erschienenen diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem amtierenden Notar, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Bleser, K. Goebel, T. Longin, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007. Relation: LAC/2007/8114. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 30. Mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007069694/242/175.

(070073626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

## Unocer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.706.

In the year two thousand six, on the twenty-first December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of UNOCER S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, trade register Luxembourg section B number 85706, incorporated by deed dated on 18 January, 2002, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 727 of 13 May 2002.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Solange Wolter, employee in Mersch.

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- Closed, the attendance list let appear that the nine hundred and eighty thousand (980,000) shares of one euro twenty-five eurocents (EUR 1.25) each representing the capital of one million two hundred and twenty-five thousand euros (EUR 1,225,000.-) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.
  - III.- The agenda of the meeting is the following:

## Agenda:

- 1.-Approval of the accounts of the Company as at December 31, 2005.
- 2.- Discharge of the Directors and Statutory Auditor of the Company.
- 3.- Dissolution of the Company.
- 4.- Appointment of a liquidator and determination of its powers.
- 5.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

### First resolution

The meeting decides to approve the accounts of the Company as at December 31, 2005.

The allocation of results and deposit of document will by carried out on terms of other minutes.



### Second resolution

The meeting decides to grant full discharge to the members of the Board of Directors and the Statutory Auditor of the Company for the accomplishment of their mandate.

#### Third resolution

The meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

## Fourth resolution

The meeting appoints as liquidator Mr Emanuele Cairo, director residing Via S. Vittore 36/1, I-20123 Milano, Italy.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up an duly enacted in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

## Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNOCER S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C. Luxembourg section B numéro 85706, constituée suivant acte reçu le 18 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 727 du 13 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange Wolter, employée privée à Mersch.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les neuf cent quatre-vingt mille (980.000) actions de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune représentant un capital de un million deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.225.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour:

- 1.- Approbation des comptes de la Société au 31 décembre 2005.
- 2.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.
- 3.- Dissolution de la Société.
- 4.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:



#### Première résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes de la Société au 31 décembre 2005.

L'affectation des résultats et le dépôt des documents feront l'objet d'un procès-verbal séparé.

### Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

### Troisième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

### Quatrième résolution

L'assemblée nomme liquidateur Monsieur Emanuele Cairo, directeur demeurant Via S. Vittore 36/1, I-20123 Milan, Italie.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 janvier 2007, vol. 440, fol. 64, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007069690/242/123.

(070073545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

# Eosnix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 95.855.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2007

- 1. La démission de la société:
- TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant qu'Administrateur et Administrateur délégué de la société est acceptée.
  - 2. La nomination des personnes suivantes:
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, Employé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur délégué en remplacement de la société TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., démissionnaire est acceptée.

Ce mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2007.

- Madame Chantal Mathu, Employée Privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant que nouvel Administrateur est acceptée. Ce mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2007.



3. Le siège social de la société est transféré du 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

EOSNIX S.A. Signatures

Référence de publication: 2007068871/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06236. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

# Comeurop+ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 70.905.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

COMEUROP + S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007069173/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02232. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

## GP Rho Holding Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 14.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.530.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GP RHO HOLDING COMPANY S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007070336/3648/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04083. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Mushu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.416.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

MUSHU S.A.

R. Reggiori / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007069179/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03753. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck